Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 980

PDF erstellt am: **24.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

Domaine Public 980
DP
J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
25 janvier 1990
Vingt-septième année

# La fièvre et ses remèdes

Ainsi donc, pour protester contre la nouvelle hausse des taux d'intérêt hypothécaire décidée dans le désordre la semaine dernière, je devrais, si ma banque fait partie du nombre des établissements «coupables», transférer l'argent de mes économies au Crédit suisse... C'est du moins ce que me demande de faire l'Association suisse des locataires (ASLOCA), sous prétexte que le Crédit suisse a décidé dernièrement de ne pas augmenter ses taux hypothécaires, mais plutôt celui de l'épargne, de manière à attirer ces fonds qui ont de plus en plus tendance à aller se placer à l'étranger. Mon argent devrait donc être mélangé à des capitaux douteux en provenance du trafic de la drogue, dont on sait qu'ils ont été accueillis avec beaucoup de prévenance par cette banque. Et je devrais passer outre aux recommandations des milieux du développement — ou sont-ce celles des antinucléaires? — qui m'ont demandé de retirer mes sous du Crédit suisse parce qu'il fait des affaires avec l'Afrique du Sud — ou bien est-ce parce qu'il a participé au financement de quelque surgénérateur? Je n'ai fort heureusement pas de bas de laine, ce qui m'évite d'avoir à résoudre la lancinante question du lieu de son dépôt. Je reste toutefois perplexe à propos de l'effet de l'appel au boycott lancé par l'ASLOCA. Même si plus des deux tiers des Suisses ne sont pas propriétaires de leur logement, je doute qu'ils soient suffisamment politisés pour suivre massivement pareil mot d'ordre. Et bien sûr, les personnes les plus concernées par les hausses du taux hypothécaire — celles qui se sont endettées pour acquérir leur logement et les locataires de condition modeste — sont de toute façon celles qui, par définition, ont des livrets d'épargne fort peu garnis.

Les remèdes, pourtant, existent. Il faut marteler cette idée, déjà développée dans ces colonnes, d'une diversification des instituts offrant des prêts hypothécaires, avec pour corollaire une plus grande concurrence dans ce secteur. On pense bien sûr à un engagement accru des caisses de pension *(lire notre dossier des pages 3 à 5)*. Détentrices d'un très important capital, elles n'ont pas le souci d'attirer des fonds, puisqu'elles gèrent une épargne obligatoire, et leur rentabilité est calculée sur le long terme. Elles sont donc les mieux à même d'offrir des hypothèques à taux fixe garanti pendant une certaine durée. Leur marge est immense puisqu'elles ne contrôlent que le 4% du marché hypothécaire, contre plus de 88% pour les banques et un peu moins de 6% pour les assurances. Et les caisses de pension sont censées être gérées paritairement entre patrons et salariés. Leurs représentants dans les organes dirigeants entendraient peut-être avec plaisir les conseils de l'ASLOCA sur la manière la plus favorable aux locataires de placer les fonds du deuxième pilier.

Autre proposition, celle des consommatrices qui reviennent à la charge avec leur seconde initiative sur la surveillance des prix. Elles réclament notamment la possibilité, écartée par le Parlement en 1985, pour M. Prix d'intervenir sur les taux hypothécaires. Pareil contrôle aurait l'avantage de rendre plus difficile et plus risqué le report des effets d'une politique anti-inflationniste sur le dernier maillon de la chaîne — les locataires et les petits propriétaires. Et finalement, ceux que viennent frapper les hausses de loyer sont souvent les mêmes auxquels on a refusé cet automne une pleine compensation du renchérissement, sous prétexte, déjà, de ne pas favoriser l'inflation. Mais cette politique de report constant des pertes sur les plus faibles pourrait avoir atteint ses limites. Et la droite serait bien inspirée de «socialiser» quelque peu sa vision du monde. Car le capital humain ne se gère pas comme un portefeuille boursier.

PI